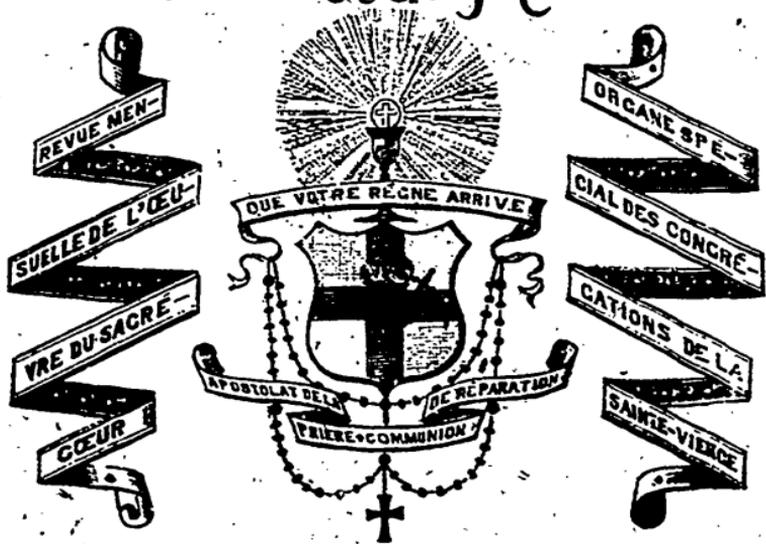


2^e ANNEE No. 7.  JUILLET 1891

LE PETIT MESSAGIER

DES CŒURS DE
JÉSUS et de MARIE



Montréal.

Chez le Directeur Supérieur de la Ligue du Sacré Cœur et de la Communion Réparatrice.

Collège Sainte-Marie, rue Bleury.

Prix de l'abonnement, 50 centins par an.

SOMMAIRE

PETIT MESSAGER DU CŒUR DE JESUS

L'ARCHICONFRÉRIE DU SACRÉ-CŒUR	57*
Notions générales sur les Confréries	57*
INTERCESSION DES PP. MARTYRS DU CANADA	59*
Cantique No. 14, "A Toi"	60*
ACTIONS DE GRACES AU SACRÉ-CŒUR	61*
Cale nier, Intentions et Indulgences plénières	64*

PETIT MESSAGER DU CŒUR DE MARIE

LES SERVITEURS DE MARIE :	
Louis-Nicolas Celestini, Congréganiste	193
Marie Alexandrine Roussel, Congréganiste	210
LA SAINTE LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS :	
Fruit de l'Apôstolat dans les Paroisses	198
Trésor Français du Cœur de Jésus	223
Intention Générale pour juillet 1891 : les Médecins chrétiens	208
Résolution Apostolique pour juillet 1891	224
VARIÉTÉS :	
Les Premiers Communians et les six Dimanches	196
La prière et les conversions des âmes	202
La Sœur de Charité	204
Progrès du catholicisme	207
L'enfant et la grand'mère	213
Un défenseur et un apôtre des enfants	214
Sectaires et prêtre catholique	219

CORRESPONDANCE etc. (*sur la couverture*).

CORRESPONDANCE.

Liste des Centres locaux de langue française qui nous ont envoyé, le mois dernier, les Comptes-rendus des *Intentions particulières* et des *Œuvres du Trésor*. (Pour ceux de langue anglaise, voir notre *Canadian Messenger of the Sacred Heart*.)

L'Assomption: Paroisse.—*Arctic Centre*.—*Beauharnois*: Couvent; Acad; Manoir.—*Bear Creek*: Wis.—*Baie S. Paul*: Cong. N. D.—*Beauco*: Collège St. Marie; Couvent St. Joseph.—*Belle River*.—*Berthier*: Couvent; Paroisse.—*Bourbonnais*: (Ill): Couvent.—*Boucherville*: Paroisse.—*Chambly*:

L'ARCHICONFRÉRIE DU SACRÉ-CŒUR.

Plusieurs de nos correspondants nous adressent diverses questions au sujet de l'*Archiconfrérie du Sacré-Cœur*, de celle de la *Garde d'Honneur*, etc. Afin de leur répondre d'une manière plus satisfaisante, et afin que nos Directeurs et Associés puissent savoir parfaitement quelles sont les conditions requises soit pour l'érection, soit pour le gain des indulgences des confréries, nous commençons aujourd'hui une série d'articles sur les confréries en général et sur celles du Sacré-Cœur en particulier.

Nous sommes d'autant plus portés à entreprendre ce travail que nous savons mieux qu'il se perd une multitude énorme de précieuses indulgences en rapport avec les diverses confréries et associations, tant à cause du manque des formalités requises dans leur établissement que de la non-observance de ce qui est essentiel à la réception des associés.

On devrait ne jamais oublier qu'en fait d'indulgences rien ne peut suppléer au manque des formalités essentielles : ni la bonne foi, ni une erreur commune, ni une ancienne coutume, etc.

Nous n'avons pas l'espace nécessaire pour donner les raisons et citer les autorités à l'appui de nos avancés : nous devons nous contenter de faire connaître les principes généralement acceptés en cette matière ; ceux qui désirent en savoir davantage voudront bien consulter, comme nous l'avons fait nous-mêmes, les traités officiels sur les indulgences, surtout le plus important, qui vient de paraître avec l'approbation de la S. Congrégation des Indulgences, par le R. P. Beringer, S. J., que nous ne ferons guère qu'abréger, en le citant textuellement, autant que possible.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES CONFRÉRIES.

I. *Définition.*—Une *Confrérie* est une Association libre de fidèles, établie et dirigée par l'autorité ecclésiastique dans un but spécial de piété ou de charité chrétienne.

Une *Archiconfrérie*, suivant l'acception commune du mot, est une Confrérie autorisée à s'agréger les autres confréries de même nom et à leur communiquer ses propres indulgences et privilèges.

Toute *association* n'est pas *confrérie*, quoique fondée dans un but pieux, dirigée par des prêtres et enrichie d'indulgences; il faut, pour qu'elle soit confrérie, qu'elle soit *canoniquement érigée par l'autorité ecclésiastique* et toujours soumise à son contrôle et à sa surveillance. C'est ainsi que l'*Apostolat de la Prière ou Ligue du Cœur de Jésus*, n'est pas une confrérie proprement dite, parce qu'elle ne requiert pas de décret canonique d'érection de la part des Evêques: car il suffit que les Evêques l'aient approuvé d'une manière générale pour leurs diocèses respectifs, même de vive voix, pour que les Directeurs supérieurs de l'Œuvre puissent valablement l'établir dans une paroisse ou une communauté de ces diocèses.

II. *Origine*.—Dans les premiers siècles de l'Eglise, nous ne voyons pas de confréries ou congrégations particulières établies parmi les fidèles. Le christianisme n'était guère alors qu'une immense confrérie religieuse, dont tous les membres n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et vivaient animés de l'esprit de foi et de piété. Mais quand, dans la suite des âges, la charité et le zèle d'un grand nombre se furent refroidis, il fallut trouver des moyens pour les réchauffer et les entretenir: et l'un des principaux moyens fut, après l'établissement des ordres religieux, celui des confréries.

Les plus anciennes et les plus célèbres sont celles qui s'affilièrent aux grands ordres religieux, comme la Confrérie du Saint Rosaire, plusieurs confréries de scapulaires, et nommément, celle du Mont Carmel, de Notre-Dame des Sept-Douleurs et de la Très-Sainte-Trinité.

D'autres doivent leur origine au besoin vivement senti, après la soit-disant Réforme, d'un renouvellement de vie et d'actions chrétiennes: telles sont les Confréries du Très-Saint-Sacrement, de la Doctrine Chrétienne, les Congrégations de la Très-Sainte-Vierge, etc.

Nous verrons plus loin quelle fut l'origine de la Confrérie du Sacré-Cœur.

III. *Avantages.*—“ Entrez volontiers aux confréries du lieu où vous êtes,” disait saint François de Sales (*Vie dévote*, c. 15), “ et particulièrement à celles desquelles les exercices apportent plus de fruits et d’édification : car en cela vous ferez une sorte d’obéissance fort agréable à Dieu, d’autant qu’encore que les confréries ne soient pas commandées, elles sont néanmoins recommandées par l’Eglise, laquelle, pour témoigner qu’elle désire que plusieurs s’y enrôlent; donne des indulgences et autres privilèges aux confrères. Et puis, c’est toujours une chose fort charitable de concourir avec plusieurs et coopérer aux autres pour leurs bons desseins. Et, bien qu’il puisse arriver que l’on fit d’aussi bons exercices à part soi, comme l’on fait aux confréries en commun, et que l’on goûtât plus à les faire en particulier; si est-ce que Dieu est plus glorifié davantage de l’union et contribution que nous faisons de nos bienfaits avec nos frères et prochains.”

Les confréries, de fait, ont toujours produit dans l’Eglise d’admirables fruits de salut. Presque partout elles ont contribué puissamment à faire fleurir la piété, la charité et toutes les vertus chrétiennes. C’est pourquoi les souverains pontifes se sont plu à les confirmer; à les traiter avec prédilection, à leur donner des règles sages, et notamment à les enrichir de beaucoup d’indulgences et de privilèges.

Cependant, comme nous le disions plus haut, pour gagner ces indulgences et jouir de ces privilèges, il faut accomplir exactement les conditions prescrites soit pour l’érection, soit pour l’affiliation ou le droit aux indulgences, soit pour la réception, soit, enfin, pour les pratiques requises.

Nous parleront en détails de ces différents points dans les livraisons qui vont suivre.

Intercession des PP. Martyrs du Canada.

RIGAUD.—Une grâce particulière a été obtenue ici par l’intercession des PP. de Brébeuf, Jogues et Lallement.

QUÉBEC.—On demande des actions de grâces pour une guérison obtenue du Sacré-Cœur par l’intercession des martyrs du Canada.

No. 14. A Toi!

Andante. REFRAIN.

A toi, Cœur a - do - ra - ble, Mon a-
 mour, mon a-mour et ma foi! Cœur sa - cré, Cœur ai-
 ma - ble, Tout mon es - poir, tout mon es - poir en toi!
 So - leil d'intel - li - gen - ce, A toi ces cœurs, ces-
 yeux, Qu'une a - - ven - gle sci-
 en - ce Ferme aux clar - tés des
 Cieux! Sur cet - te nuit, Sur cet - te nuit gros-
 siè - re, Sur ce cha - os obs - cur,
 Ver - se à flots ta lu - miè - re,
 Cœur, flambeau doux et pur! A toi! . . .

FINE.

D.C.

2. A toi l'âme engourdie
Qui périt de langueur ;
Ton Cœur, source de vie,
Lui rendra sa vigueur !
Et le pécheur (*bis*) lui-même,
De son tombeau vivant,
A ton appel suprême,
Sortira triomphant !
3. A toi, qui toujours aimes,
Tout amour ici-bas !
Eternels anathèmes
Au cœur qui n'aime pas ! [do,
Qu'attendre encore (*bis*), au mon-
Pour t'aimer à mon tour ?
Que ma glace se fonde
Au feu de ton amour !
4. A toi tous nos hommages,
O Dieu, Cœur incompris,
Cœur abreuvé d'outrages
Et d'indignes oublis !
Ah ! dans ce long (*bis*) supplice,
Que mon amour en pleurs,
Partage ton calice,
Console tes douleurs !
5. A toi, foyer de flammes,
Cœur d'amour consumé,
Le saint amour des âmes
A ton Cœur allumé !
Oh ! garde-moi (*bis*), du zèle
Les espoirs ravissants,
La blessure immortelle,
Les feux envahissants !
6. A toi notre patrie,
Tu lui dois ton autel,
Ton image chérie,
Ton culte solennel !
Qu'elle ait toujours (*bis*) croyance
A ton amour vainqueur,
Et toujours soit la France,
La France de ton Cœur !

L. MARQUET, S. J.

Actions de grâces au sacré Cœur.

Une Communauté remercie le sacré Cœur de Jésus pour le succès obtenu dans une affaire très importante.

Sainte-Thérèse.—Une personne remercie le sacré Cœur pour la guérison d'un de ses proches.

L'Assomption.—Une guérison obtenue du Sacré Cœur ; j'avais promis de la faire publier dans le PETIT MESSENGER.

Saint-Lin.—Pour avoir été éclairée au sujet de ma vocation ; je pars demain pour le Noviciat.

Bear Creek, Wis.—Une Dame de la Société du sacré Cœur (l'Apostolat de la Prière) reçut il y a cinq semaines un coup violent sur la tête ; elle souffrait horriblement et ne pouvait prendre aucun repos. Elle promit alors d'envoyer \$1.00 au Directeur de l'Apostolat pour des messes en l'honneur de la Bienheureuse Marguerite-Marie, si elle lui obtenait du soulagement. La bonne Dame s'endormit sur-le-champ et elle reposa toute la nuit. Elle a guéri depuis. Je vous envoie sous ce pli l'argent que cette dame avait promis.

Eganville.—Le mois dernier, j'ai obtenu une grâce spéciale que je vous avais recommandée. Plusieurs de nos Associés ici m'ont dit qu'ils obtenaient tous les mois quelques grâces particulières par les prières de la Ligue.

Embrun, Ont.—Depuis plusieurs mois je souffrais du mal de dents : j'ai fait une neuvaine au sacré Cœur, par l'intercession de la Bienheureuse Marguerite-Marie, et depuis cinq mois je n'ai plus eu la moindre douleur. Je remplis la promesse que j'ai faite à la Bienheureuse de faire publier cette faveur, si je l'obtenais, dans le MESSAGEUR.

Ottawa.—Je dois au Sacré-Cœur de vives actions de grâces pour le succès obtenu dans une lutte difficile.

Lévis, Q.—Une dame était mortellement atteinte ; sa confiance au Sacré-Cœur lui a obtenu sa guérison, sur promesse de faire publier cette grâce dans le PETIT MESSAGEUR.

Montréal.—Une mère remercie le Sacré-Cœur pour avoir exaucé ses prières au-delà de ses espérances, en arrachant son fils à la compagnie de personnes qui mettaient son salut en danger.

Sainte-Thérèse, Q.—Voulez-vous être assez bon pour publier dans le PETIT MESSAGEUR l'action de grâces que voici : il s'agit tout simplement d'une vocation *retrouvée*.

Trouver sa vocation, c'est déjà une grande grâce ; mais la retrouver, après l'avoir perdue me semble une plus grande miséricorde du bon Dieu.

Je ne puis penser sans frémir aux obstacles de tout genre qui s'opposaient à ce retour à Dieu. Converti par une de vos saintes Zélatrices, je promis de m'occuper moi-même à propager la dévotion au Sacré-Cœur, et de faire insérer dans le *Petit Messager*, la grâce précieuse de mon retour au bercail, si le Sacré-Cœur voulait bien m'exaucer. Il y a eu du miracle, je ne puis le croire autrement, dans la manière dont les choses se sont arrangées, car humainement je n'entrevois aucun espoir. Reconnaissance éternelle au Sacré-Cœur qui m'a exaucé!!!

Chicago, Ill.—Que j'ai été heureuse de recevoir les belles choses que vous m'avez envoyées pour propager la sainte dévotion au Sacré-Cœur. Je vais vous dire, de suite, comment le Sacré-Cœur a déjà commencé à nous bénir.

Non contente d'être Zélatrice dans l'église canadienne, je commençai une liste dans la paroisse de Saint-Patrice. J'ai pris le nom d'une jeune demoiselle qui était très malade. C'est sa tante qui m'avait donné son nom. Elle vint me dire, lundi midi, que sa pauvre nièce était à l'agonie depuis le samedi précédent, et que ses souffrances étaient si grandes que l'on pouvait entendre ses cris de la rue. Je conseillai à la bonne dame de mettre le Scapulaire du Sacré-Cœur ; je lui donnai un grand cierge que j'avais fait bénir pour le Rosaire ; je lui dis de l'allumer et de ne pas l'éteindre jusqu'à ce que la malade fût morte ou mieux ; je lui donnai aussi la belle image du Sacré-Cœur que vous m'avez envoyée dans votre lettre, et je lui dis de la mettre dans un endroit d'où la malade pourrait la voir facilement.

La femme revint me voir hier et me dit, toute heureuse, que sa nièce était mieux, tellement mieux, qu'elle pouvait rester assise sur son lit. Après vous avoir quitté, me dit-elle, je fis tout ce que vous m'aviez conseillé : je demandai à la malade de répéter : "Que votre règne arrive !" mais elle ne semblait pas comprendre ni entendre ce que je lui suggérais. Je me mis donc à répéter l'invocation pour elle. Elle n'eut plus que deux accès de toux, après cela elle se mit à sommeiller paisiblement, puis, se réveillant, elle était mieux et si heureuse, qu'elle montrait son Scapulaire à tous ceux qui venaient la voir.

Qu'il est donc bon le Bon Dieu ! Samedi prochain, nous offrirons ensemble la sainte communion en actions de grâces.

Hotel-Dieu de Montréal.—Veuillez, s'il vous plaît, insérer dans votre MESSAGER, la conversion d'une luthérienne obtenue après promesse faite au Sacré-Cœur de Jésus de faire publier cette faveur.

Ottawa.—On demande des actions de grâces pour un jeune homme guéri après s'être frotté avec de l'huile qui avait brûlé devant une statue du Sacré-Cœur et après s'être appliqué la relique du B. de la Salle. Ce jeune homme appartient à la Société des amis du Sacré-Cœur.

CALENDRIER, INTENTIONS, INDULGENCES PLENIERES,

JUILLET 1891.

Intention générale, désignée par N. S. P. le Pape:

Les Médecins chrétiens.

FÊTES ET INTENTIONS PARTICULIÈRES.

1. M.—Oct. de S. Jean. (*Le grand Prêtre Aaron*).—L'amour de N. S. J. C.—7912 actions de grâce.
2. J.—VISITATION B. V. M.—Ht.—La vertu de charité.—5117 affligés.
3. *Premier Vendredi*.—De Poet. (*S. Tryphon, M.*)—La victoire sur nos passions.—At. Gt.—2853 associés défunts.
4. S.—De l'oct. (*S. Valentin, C.*)—L'esprit de prière.—4375 spécial.
5. D.—7 *ap. Pent.*—LE PRÉCIEUX SANG DE N. S.—At Gt.—La dévotion à ce Sang précieux.—2002 Communautés.
6. L.—Octave des SS. Apôtres.—Une vive foi.—7332 Ires Communions.
7. M.—Ste. Pulchérie, V.—L'esprit de pénitence.—5469 défunts.
8. M.—Ste. Elizabeth, Veuve.—L'amour des pauvres.—3551 dignitaires défunts.
9. J.—SS. Zénon et Comp., MM.—Ht.—5112 Ecclésiastiques.
10. V.—Les Sept Frères, MM.—La correspondance à la grâce.—7252 enfants.
11. S.—De l'Inm. Concept.—(*S. Pic, P.*)—Le don de piété.—7797 familles.
12. D.—8 *ap. Pent.*—S. Jean Gualbert.—La charité pour nos ennemis.—1943 grâce de persévérance.
13. L.—S. Anaclet P. M.—Le désir de la sainte Communion.—2730 grâces d'union.
14. M.—S. Bonaventure, E. D.—La dévotion au crucifix.—1138 grâces spirituelles.
15. M.—S. Henri, emp.—La vertu de pureté.—2296 grâces temporelles.
16. J.—N. D. DU MONT CARMEL.—La dévotion au Scapulaire.—† H.—2287 conversions à la foi.
17. V.—S. Alexis, C.—L'esprit de pauvreté.—6461 jeunes gens, personnes.
18. S.—S. Camille de Lellis.—La charité pour les malades.—3599 maisons d'éducation.
19. D.—9 *ap. Pent.*—S. Vincent de Paul, C.—La charité pour le prochain.—7234 malades ou infirmes.
20. L.—S. Jérôme Emilien, C.—L'amour de l'enfance.—13 missions ou retraites.
21. M.—Ste. Praxède, V.—L'amour des œuvres de miséricorde.
22. M.—Ste. Marie Madeleine, pénitente.—Zr.—Le don des larmes.—403 paroisses.
23. J.—S. Apollinaire, E. M.—La constance.—H1.—5700 pécheurs.
24. V.—*Vigile*, (*Ste. Christine, V. M.*)—Le don de force.
25. S.—St. Jacques LE MAJEUR, ap.—La charité envers nos ennemis.—3202 religieux-ses.
26. D.—10 *ap. Pent.*—te Anne, mère B. V. M.—La confiance en Ste. Anne.—3191 novices.
27. L.—De l'oct. (*S. Pantaléon, M.*)—Le zèle à guérir nos maladies spirituelles.—3074 Supérieurs-ses.
28. M.—SS. Nazaire et Celsus M. M.—L'esprit de sacrifice.—5282 vocations.
29. M.—Ste. Marthe, V.—L'activité chrétienne.—2647 zélateurs-trices.
30. J.—SS. Abdon et Sennen, M. M.—Ht.—La patience.—Les Directeurs.
31. V.—S. IGNACE DE LOYOLA.—Zt.—Le zèle de la gloire de Dieu.—7971 Intentions particulières.

CLÉF: †—Indulg. plén.; A=1er Degré; B=2e Degré; C=Congrég. de la Ste V.; D=Milice du Pape; G Garde d'Honneur et Archiconfrérie du Sacré Cœur; H=Heure-Sainte; M=Bonne mort; R=Confrérie du S. Rosaire; Z=Zélateurs et Zélatrices.

Bulletin de Juillet 1891. — 1^{re} Partie.

3^e Centenaire de S. Louis de Gonzague.



LES
Serviteurs de MARIE

LOUIS-NICOLAS CELESTINI

Congréganiste.

DANS le cours de ce Centenaire, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de prononcer le nom de ce jeune prédestiné, dont le souvenir se trouve indissolublement lié à la puissante protection de saint Louis de Gonzague et au rapide progrès du culte du sacré Cœur, vers la fin du siècle dernier. Nos lecteurs seront sans doute bien aises de faire plus ample connaissance avec ce pieux serviteur de MARIE. La présente notice a pour but de répondre à leur légitime curiosité.

I

Louis-Nicolas Celestini naquit le 5 mai 1747, à Rome, d'une famille qui jouissait d'une haute estime dans

toute la cité. Élevé au collège Romain par les Pères de la Compagnie de Jésus, le jeune Louis entra dans la charmante Congrégation des Saints-Anges, que dirigeait avec amour un grand serviteur de DIEU, le P. Jérôme de Sanctis. Là il prit pour modèle et pour protecteur saint Louis de Gonzague, et s'efforça de marcher sur ses traces. Sa confiance ne fut pas vaine ; au collège, Nicolas Celestini fut un ange de pureté. A 17 ans, le 14 juin 1764, durant la neuvaine préparatoire à la fête de saint Louis, il dit adieu à sa famille et porta au noviciat de Saint-André toute la fleur de son innocence.

Mais à peine avait-il passé sept mois dans cette sainte maison qu'il tombait soudainement malade ; son état fut bientôt désespéré, et, en quittant l'infirmerie, le médecin avait dit :

« — Dans deux heures, tout sera fini. »

Tout à coup on voit le mourant se soulever, fixer son regard sur une image du B. Louis de Gonzague, et il s'écrie :

« — Que vous êtes beau, saint Louis !... ô mon frère, que vous êtes donc beau ! »

Puis il retombe sur sa couche. Une seconde fois, il se soulève, et alors on l'entendit prononcer : *Fiat voluntas tua*. Après quoi, d'une voix forte et assurée, il dit à ceux qui l'entourent :

« — Je suis guéri ; je veux me lever. »

Que s'était-il passé ? L'heureux novice raconta ce qui suit :

« — Toute la matinée, j'ai vu saint Louis. Puis, je l'ai entendu m'adresser distinctement cette demande :

« — Que veux-tu : la santé ou la mort ? »

« J'ai répondu :

« — *Fiat voluntas tua* (votre bon plaisir) ! »

Alors le Saint a repris en souriant :

« — Puisque, durant ta maladie, tu n'as témoigné qu'un seul désir, celui de recevoir le Saint-Viatique et que, pour tout le reste, tu t'es abandonné à la volonté de DIEU, Notre-Seigneur t'accorde, à ma prière, la santé

pour travailler encore à ta perfection et propager, de toutes tes forces, la dévotion à son sacré Cœur, dévotion très agréable au ciel¹. »

« Puis il me donna quelques avis secrets pour ma sanctification et me recommanda aussi, comme très salutaire, la dévotion des six dimanches, en l'honneur des six années qu'il a passées dans la Compagnie... Alors, sous la bénédiction du Saint, toutes mes douleurs ont disparu. »

II

Ce fait miraculeux arriva le 9 février 1765, trois jours seulement après la ratification donnée par le Pape Clément XIII au décret de la Congrégation des Rites, qui accordait enfin, à la ville de Rome, l'Office et la Messe du Sacré-Cœur.

Ce prodige, qui jetait un si vif éclat sur le culte du sacré Cœur, eut un immense retentissement. Pour obéir à sa mission, le jeune miraculé, soutenu par le zèle du P. Calvi, fit constater *juridiquement* sa guérison en cour de Rome. Mgr Dominique Giordini, vice-gérant, fut chargé de la direction du procès. Après l'examen le plus sévère, il déclara la guérison miraculeuse et, par un décret du 5 juin 1765, il autorisa la publication de son récit. On s'empressa d'en imprimer des milliers d'exemplaires, qui furent répandus, non seulement dans Rome, mais encore dans toute l'Italie et au delà des monts.

Ce n'était pas assez. Aidé par les détails que lui fournit le F. Celestini, le P. Calvi fit graver sur cuivre l'image de saint Louis de Gonzague tel qu'il s'était montré au novice. Tirée à des milliers et des milliers d'exemplaires, cette gravure se propagea rapidement en tout pays. « Or, écrit le R. P. Letierce, l'effet pro-

¹ *E in tutto il tempo della tua vita procuri di propagare la dirozione al sacro Cuore di Gesù, che e DIVOZIONE GRADITISSIMA IN CIELO.*

duit par la relation du miracle et par l'image de saint Louis de Gonzague fut tel, qu'en cette même année 1763, plus de douze évêques demandèrent l'Office et la Messe du Sacré-Cœur à perpétuité. On adoptait avec ardeur, de toutes parts, une dévotion si visiblement patronnée du ciel; et la seule Adoration perpétuelle du sacré Cœur, fondée en cette même année à Velletri, ne tarda pas à compter plus de *cent mille* Associés.

« Celestini ne cessa, jusqu'à sa mort, de promouvoir le culte du Sacré-Cœur par ses conversations et ses catéchismes. Durant le mois d'expériment qu'il passa à l'hôpital et pendant tout son mois de pèlerinage, il continua avec succès cet apostolat voyageur. Mais le ciel l'enviait à la terre, et, toujours plus humble; plus recueilli, plus zélé, après trois années d'une vie qui tenait plus de l'ange que de l'homme, Celestini, le miraculé du Sacré-Cœur et de saint Louis de Gonzague, rendit pieusement son âme à DIEU, sous la protection de la Reine des Vierges, le 2 février 1768.

« Les scènes touchantes qui avaient marqué le trépas de Louis de Gonzague et de Jean Berchmans se renouvelèrent, auprès du cercueil de ce jeune prédestiné. On le regardait comme un saint, et la foule se disputait les moindres objets qui lui avaient appartenu. Les vêtements qu'il portait dans son cercueil ne furent pas respectés : et il fallut se hâter de l'ensevelir, pour le dérober aux atteintes indiscretes de ses admirateurs. »

Invoquons, à notre tour, cet angélique frère de saint Louis de Gonzague et demandons-lui, pour nous tous, la grâce d'un ardent amour envers les sacrés Cœurs de JÉSUS et de MARIE.

Les premiers Communians et les Six Dimanches de saint Louis de Gonzague.

Dans notre Bulletin de mai dernier, nous avons vivement recommandé, à tous nos Associés, la *commu-*

nion des six Dimanches de saint Louis de Gonzague. Les Souverains Pontifes ont institué cette pieuse pratique pour le salut de la jeunesse, et ils l'ont enrichie de six indulgences plénières, non seulement pour les enfants, mais encore pour tous les fidèles.

Or, si saint Louis de Gonzague a été député du ciel pour promouvoir le culte des divins Cœurs de JÉSUS et de MARIE, il en est aussi descendu pour nous exhorter à la sanctifiante pratique des six Dimanches.

Dans la célèbre apparition que nous venons de rapporter; saint Louis de Gonzague dit, en effet, au jeune Celestini :

« — Je te recommande comme très salutaire la dévotion des six Dimanches, en l'honneur des six années que j'ai passées dans la Compagnie de Jésus. »

Ce n'est pas sans motif, certes, que saint Louis de Gonzague proclame très salutaire cette dévotion des six Dimanches. Elle a été, en beaucoup de collèges et pour une multitude d'adolescents, le principe de la communion fréquente, et nous savons tous assez la nécessité de la fréquente communion pour la formation chrétienne de la jeunesse. Aussi avons-nous à cœur de la propager de toutes nos forces.

Mais à quelle époque est-il surtout opportun de conseiller à nos enfants la communion des six Dimanches? Au jour même de leur première communion.

Les enfants alors sont sous le charme de la divine Eucharistie : leur âme est ouverte toute grande aux saintes inspirations, aux bons désirs, aux résolutions généreuses. Ne laissons donc pas ces heures bénies s'écouler stériles pour l'avenir, et proposons aux enfants la communion des six Dimanches en l'honneur de leur angélique Patron. Ils accepteront d'enthousiasme la proposition, et si, durant six semaines consécutives, nos pieux adolescents communient chaque dimanche, ils auront placé si avant JÉSUS-CHRIST dans leur cœur, que rien ne pourra tout à fait déraciner, dans l'avenir, son influence et son amour. Sans doute, Satan et les

passions chercheront bien, un jour, à étouffer ce germe divin ; mais le germe repoussera, et, en dépit de l'enfer, il reflleurira pour l'éternité.

Oh ! combien nous voudrions que dans tous nos *pensionnats*, et même dans toutes nos *paroisses*, la communion des six Dimanches de saint Louis de Gonzague devint le *pendant habituel* et, pour ainsi dire, la suite *officielle* de chaque première communion ! Quelle belle et sainte institution ! Que de fruits de salut pour les enfants et les parents ! Et comme alors nous pourrions mieux que jamais redire avec saint Louis de Gonzague :

« La dévotion des six Dimanches est une dévotion très salubre. »

Mettons donc la main à l'œuvre sans retard. Nous voici à l'époque des premières communions ; aussi conjurons-nous tous nos lecteurs d'avoir égard à nos exhortations, et d'établir partout les *six Dimanches des premiers communiant*s.

Si cette institution devenait *universelle*, le Centenaire de saint Louis de Gonzague aurait fait éclore un fruit d'une merveilleuse beauté.

N. B. — Il va de soi qu'on fera très bien d'inviter aussi, à la communion des six Dimanches, tous les *renouvelants* et même tous les adolescents qui ont fait leur première communion, depuis deux ou plusieurs années.

Fruits de l'Apostolat de la prière dans les paroisses.

Nous avons reçu de Dijon le compte rendu suivant. Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs ce récit, mais surtout les paroles que Mgr l'Évêque a bien voulu adresser à son brillant auditoire sur l'*efficacité de la prière* et sur la *nécessité de son Apostolat*, facile à tous, possible à tous, et de tous les moyens le plus puissant à mettre en œuvre pour le salut des âmes.

« Mon Révérend Père. — Entre autres privilèges, l'église Saint-Jean compte, avec fierté, celui d'être le siège de l'*Apostolat de la Prière*.

« Rien de plus beau et de plus édifiant que de voir, le premier Vendredi de *chaque mois*, les Associés de cette Ligue apostolique, et dans le nombre *beaucoup d'hommes*, élite de la société dijonnaise, se presser dans l'antique sanctuaire, faire la *Communion réparatrice* et, se succédant jusqu'au soir d'heure en heure, monter la *garde d'honneur* devant le DIEU de l'Eucharistie, exposé sur nos autels.

« Pour comprendre la ferveur qui anime cette Association, il suffira de rappeler qu'elle est dirigée par un fils de saint Ignace, le R. P. Gounet. Le zélé Directeur, au mois de mars dernier, pria Mgr l'Évêque de présider la cérémonie du soir et de porter lui-même la parole. A la nouvelle de sa gracieuse acceptation, une foule immense remplit la vaste enceinte, dès longtemps avant la cérémonie.

« A quatre heures et demie, l'assemblée récite une dizaine de chapelet, aux intentions de Sa Grandeur.

« Puis, Monseigneur monte en chaire et, après avoir félicité le pieux Directeur des succès obtenus et du bien accompli par notre sainte Ligue, l'éminent orateur nous montre la *place de choix* qu'il convient d'assigner à l'*Apostolat de la Prière*, parmi les Associations chrétiennes, si nombreuses à notre époque.

« Sans doute, dit Sa Grandeur, il faut grandement
 « estimer et favoriser les Œuvres de bienfaisance qui
 « se proposent de soulager les misères corporelles : et
 « certes, notre siècle leur a fait une large et magnifi-
 « que part. Mais, de grâce, ne perdons pas de vue
 « d'autres misères plus navrantes encore et plus pres-
 « santes, *les misères des âmes* ! A ces âmes, f. appées
 « pour la plupart de cécité, de surdité, de paralysie et
 « de mort, travaillons à rendre la vue, l'ouïe, l'action
 « et la vie surnaturelles ! Or, tel est le but que pour-
 « suit l'*Apostolat de la Prière* : *Apostolat facile* à tous,

« possible dans toutes les conditions, *le plus puissant,*
« puisqu'il obtient de DIEU la grâce; sans laquelle
« travaux et prédications apostoliques restent sans
« fruit. A la prière, partie souvent de quelque âme
« ignorée, les apôtres doivent la lumière qui éclaire
« les esprits, l'onction qui touche les cœurs, la force
« qui ébranle et entraîne les volontés dans la voie du
« bien. »



Portrait de saint Louis à 14 ans.

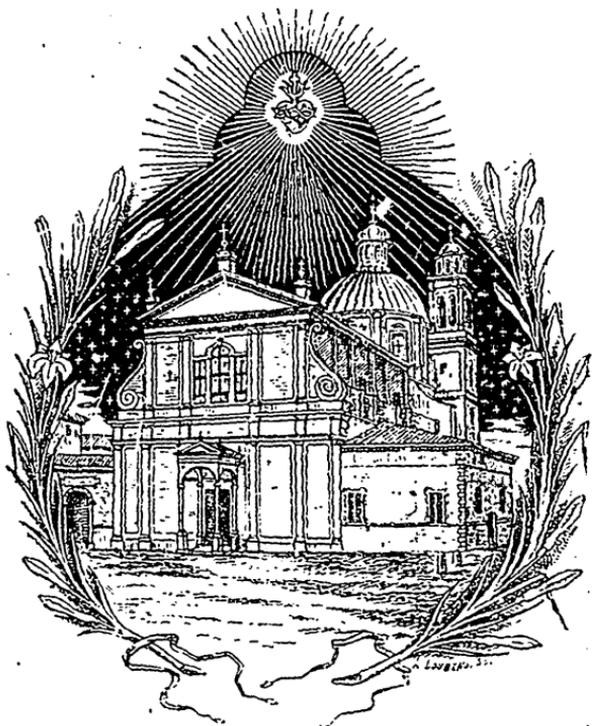
« Cette émouvante allocution se termine par un chaleureux appel au zèle des Associés et de tous les assistants, pour propager et embrasser une Œuvre si pleine d'espérance pour l'Église et pour la France.

« L'attention soutenue et l'émotion visible de toute l'assistance ont prouvé que la cause des âmes avait trouvé un vaillant défenseur.

« Le sermon achevé, le P. Directeur prononce, au

milieu du plus profond recueillement l'acte d'amende honorable, et Monseigneur donne la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

« Cette imposante cérémonie est suivie d'une autre



Le premier sanctuaire du B. Louis de Gonzague, à Castiglione.

plus intime, que l'inépuisable Prélat veut encore présider. Dans la chapelle Saint-Vorles se rassemblent les Messieurs qui font partie de l'Adoration diurne, et, devant cet auditoire d'élite, le R. P. Gonnat lit un

compte rendu des plus intéressants sur l'*Apostolat de la Prière* à Dijon.

« A cette allocution attentivement suivie, Monseigneur répond avec un à-propos ravissant, sait trouver un mot gracieux de remerciement et des félicitations pour chacun, nous exhorte tous à la *pratique du zèle* et du bon exemple, et nous laisse sous le charme de sa paternelle bonté, et la vertu de sa bénédiction. »

..

Au témoignage de Monseigneur de Dijon, l'*Apostolat de la Prière* mérite parmi les saintes Œuvres une *place de choix*, et nous savons d'ailleurs, par une foule d'exemples, que cette Ligue du Cœur de Jésus peut être le *lien* et le *stimulant* de toutes les Œuvres catholiques dans nos paroisses. Servons-nous donc de cette Ligue apostolique pour atteindre son but multiple, mais n'oublions pas d'en user pour instituer partout la *Communion mensuelle réparatrice* des adultes, à l'instar de la *Communion mensuelle et générale* des enfants. Une paroisse dont tous les membres communieraient *chaque mois* deviendrait vite une paroisse modèle, et les paroisses modèles nous referaient bientôt une France chrétienne, digne de sa grande mission, marchant à la tête des peuples pour établir dans le monde le règne de Jésus-Christ et de son divin Cœur. Hélas ! les Francs-maçons nous donnent l'exemple d'un *zèle scandaleux* pour implanter en tout pays le *règne de Satan* ; répondons à leurs attaques par l'exemple d'un *zèle apostolique* que rien ne puisse abattre, que rien ne puisse déconcerter ; il y va du salut des âmes, et ce salut est éternel.

La prière et la conversion des âmes.

Dans son discours aux Associés de l'*Apostolat*, Monseigneur de Dijon disait en substance :

« A la prière, partie souvent de quelque âme ignorée, est due la conversion des âmes. »

Un intéressant et pieux récit, que nous adresse de Lalouvesc le R. P. Vieille, va confirmer cette parole.

..

Une dame d'A... vint un jour trouver un prêtre catholique et lui dit :

« — J'ai déjà fait un premier pèlerinage au tombeau de saint François Régis, à Lalouvesc (Ardèche). J'en ferais volontiers un second. Ce qui m'arrête, c'est que je ne peux ni me confesser ni communier. je suis protestante ; mais je veux devenir catholique. »

« — Votre mari y consentira-t-il ? »

« — Oui, car il est très bon. Venez le voir au plus tôt, et nous traiterons ensemble cette grave affaire. »

Le prêtre se présenta à la maison, et fut bien reçu. Quelques semaines après, la dame, suffisamment instruite, fut baptisée solennellement dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur. Voulant connaître l'origine de cette conversion inattendue, le prêtre demanda à la nouvelle convertie :

« — D'où vous est venue la première pensée d'aller en pèlerinage à Lalouvesc et de vous faire catholique ? »

La dame raconta alors l'histoire que voici :

« Toute ma famille est née dans le protestantisme. Un de mes frères avait commencé ses études pour devenir ministre protestant. Il devait se rendre à Genève, et mon père l'accompagna dans ce voyage jusqu'à Valence. De retour à la maison, mon père attendait chaque jour des nouvelles de son fils. N'en recevant aucune, il vivait dans une anxiété facile à comprendre. Il écrivit enfin au directeur du séminaire protestant de Genève, qui se contenta de lui répondre :

« — Je n'ai dans la maison aucun élève de ce nom. »

« Notre inquiétude fut extrême, et nous ne savions ce

qu'était devenu notre frère. Plusieurs années se passèrent dans cette cruelle incertitude.

« Un jour, un ami de mon père lui dit :

« — Il me semble avoir retrouvé le fils que tu pleures. C'est lui, moins son habit. Je l'ai vu ; il est Frère et fait la classe. »

« Et il lui indiqua le nom de sa résidence.

« — Je veux m'en assurer — dit mon père.

Puis il s'en va à la recherche de son fils. Il le trouve en effet dans la maison de l'école indiquée, et, après l'avoir pressé dans ses bras, il lui demanda le motif et l'origine de sa nouvelle vocation. Le fils répondit :

« — Éclairé tout à coup par une lumière d'en haut, je renonçai au dessein de me faire ministre protestant et j'allai me présenter chez les Frères, dont je porte l'habit. Là, on m'a instruit des vérités de la religion catholique. Puis j'ai été baptisé, et j'ai voulu me donner à DIEU tout entier dans la vie religieuse. J'y vis très heureux, et je *prie DIEU tous les jours* d'éclairer tous les membres de ma famille et de les amener à la religion catholique, la seule vraie. »

Mon père revint consolé, et remplit de joie tous les membres de notre famille en leur donnant ces bonnes nouvelles. En finissant son récit, la nouvelle catholique ajouta :

« — Je ne crois pas me tromper en attribuant ma conversion aux ferventes prières de mon frère. »

Bien plus, le père sur son lit de mort a fait son abjuration ; il est décédé en catholique fervent.

Enfin, de toute cette nombreuse famille, un seul membre, à cette heure, est encore protestant. Je le recommande à vos prières et à celles de l'Apostolat.

F.-V. VIEILLE, S. J.

La Sœur de charité.

« J'ai cherché en quoi peuvent se résumer toutes les vertus, et j'ai trouvé la Sœur de charité. »

Ces paroles, extraites du dernier ouvrage de M. Maxime du Camp, ont eu dernièrement une nouvelle et éclatante démonstration, au milieu de la sanglante scène de Fourmies, qui a mis aux prises les grévistes et l'armée et a produit une longue émotion dans toute la France.

Dans cette petite ville où le sang français a coulé, les Sœurs de la Compassion ont été, elles aussi, admirables de courage et de dévouement. Il leur revient une part des hommages bien mérités que reçoivent M. le curé et ses vicaires, pour avoir accompli si noblement leur devoir en arrêtant la lutte fratricide, au péril même de leur vie.

La communauté de Fourmies comprend une supérieure et cinq religieuses. Les saintes filles étaient en prières lorsque, quelques instants après la fusillade, un violent coup de sonnette retentit à la porte de leur demeure. Les vaillants prêtres qui avaient relevé les morts et les blessés venaient demander leur aide pour ensevelir les uns et panser les autres.

Parmi les traits émouvants qui ont été racontés à ce propos, il en est un particulièrement instructif, montrant l'influence décisive exercée sur les âmes les plus endurcies par le spectacle de l'abnégation religieuse :

« Un des blessés va mourir et ne veut pas voir le prêtre. Une sœur s'approche ; elle le supplie, d'abord au nom de sa mère, de se confesser, sans réussir à l'émouvoir.

« — Au nom du Christ, alors ! dit-elle.

« — Je ne le connais pas.

« Et, comme la pauvre Sœur cherchait, l'agonisant lui dit :

« — En votre nom, je vais le faire, car il faut que vous ayez du courage. pour soigner un gredin comme moi. »

« Et il mourut et fut enterré avec la croix de sœur Agnès, ce qui explique pourquoi, aujourd'hui, elle ne l'a pas sur la poitrine : elle est sur le cœur du gredin converti. »

Les exemples de dévouement semblables à ceux auxquels a donné lieu l'émeute de Fourmies ne sont pas rares. Il suffit qu'un accident arrive, qu'une épidémie mortelle se déclare, ou qu'une guerre éclate, pour qu'on en soit témoin. Que de récits, ayant eu une Sœur de charité pour héroïne, dont on pourrait composer des volumes!

On se souvient d'avoir lu l'histoire de cette courageuse fille de Saint-Vincent-de-Paul qui, pendant la guerre de 1870, voulant préserver un blessé de la fureur prussienne, eut le bras coupé par le sabre d'un uhlan.

Il y a quelque temps déjà, dans une ville du Nord, un tragique événement avait un certain retentissement. Un chien enragé va se jeter sur un groupe de jeunes enfants. Une religieuse voit le danger qu'ils courent et se précipite au-devant d'eux pour recevoir les morsures de l'animal. Ils sont sauvés.

Citons encore un exemple plus récent. Les journaux ont rapporté, ces jours-ci, qu'une religieuse de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, nommée sœur Cécile, s'est offerte pour rendre la vie à un enfant qui venait d'être victime d'un accident, dans la banlieue de la capitale, en lui donnant un lambeau de sa propre chair, au moyen de la cruelle opération appelée en médecine la *greffe humaine*.

De tels faits sont bien capables d'exciter l'admiration, mais n'ont rien qui doive étonner, car on sait que le sacrifice poussé jusqu'à l'héroïsme est l'élément de la Sœur de charité, quel que soit d'ailleurs l'Ordre auquel elle appartient, ou le costume qui la distingue.

Ce qui devrait paraître plus surprenant aux yeux du peuple, c'est qu'on ait pu chasser, à Paris et ailleurs, de telles femmes.

Tu ne comprends pas peut-être, ô peuple sans cesse abusé, pourquoi l'on persécute ainsi celles que tu n'as jamais implorées en vain, celles qui t'aiment, qui meurent pour toi. Puisses-tu le deviner un jour, et te rendre à la vérité, comme celui des tiens qui, le

1^{er} mai, à Fourmies, expirait converti entre les bras d'une Sœur de charité!

Pourquoi on les chasse?

C'est parce que leurs vertus sublimes sont inspirées et soutenues par la foi.

C'est parce qu'elles sont la plus belle apologie de ce catholicisme qu'on t'a appris à blasphémer, mais qui te sauvera!

Joseph BLANCHON.

Progrès du catholicisme.

La Mission de Valachie a fait de grands progrès au cours du dix-neuvième siècle. En 1800, le vicariat apostolique de Valachie comptait à peine 4,500 catholiques; or, en moins d'un siècle, ce nombre a décuplé. En 1890, l'archevêché de Bucharest, qui remplace le vicariat de Valachie, compte 45,000 catholiques.

En 1800, il n'y avait ni église, ni presbytère, ni école; en 1890, l'archidiocèse compte 25 églises ou chapelles, 28 écoles, un grand et un petit séminaire.

En Grèce, en 1800, on comptait environ 1,200 catholiques; l'archevêché latin d'Athènes, érigé en 1875, en compte aujourd'hui environ 18,000.

Dans toute la péninsule, la population catholique a plus que doublé en quatre-vingt-dix ans. De 257,000, elle est montée à 646,000. En moins d'un siècle, l'Église romaine a établi la hiérarchie dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Roumanie; elle a créé trois sièges archiépiscopaux, relevé cinq évêchés, créé deux vicariats apostoliques; les Ordres religieux se sont multipliés par tous ces pays, les églises et les écoles se sont élevées de toutes parts. Puisse ce mouvement de retour vers Rome s'accroître tous les jours!

L'Apostolat de la Prière, exercé avec ferveur et continuité, ne demeurera pas sans effet pour hâter ce retour tant désiré.

Intention générale pour Juillet 1891

Désignée par Son Ém. le Cardinal Préfet de la Propagande
et bénie par Sa Sainteté Léon XIII :

LES MÉDECINS CHRÉTIENS

« Je déclare — disait Joseph de Maistre — préférer infiniment au médecin impie le meurtrier des grands chemins, contre lequel au moins il est permis de se défendre et qui ne laisse pas, d'ailleurs, d'être pendu de temps en temps. » Ce mot du grand écrivain n'est pas trop fort.

« Ils sont nombreux, hélas ! et bien évidents, les signes de la puissante action antisociale du matérialisme médical. Nulle contradiction n'est possible à ce sujet. » (Dr J.-Joseph BÉCHET, d'Avignon.)

Mais si telle est, pour le mal, la puissance du médecin irréligieux, on ne saurait exprimer ce que peut faire, pour la vérité et la vertu, un médecin vraiment catholique.

Prions, pendant ce mois, le Cœur du bon Maître de susciter toute une génération chrétienne de médecins qui, par leur science et leur dévouement, le fassent rentrer lui-même dans les familles et dans les hôpitaux, d'où l'ont chassé d'abominables laïcisations.

(Voir, sur les Billets, la *Prière quotidienne*).

Résolution apostolique : Propager l'union des catholiques. — Partout les catholiques, s'ils s'unissaient comme ils le doivent, seraient la force, comme ils sont le droit. De funestes divisions politiques ont fait notre faiblesse. Unissons-nous donc sur un terrain exclusivement religieux, comme l'illustre Pontife Léon XIII nous le recommande, et le joug honteux de la Maçonnerie sera brisé.

PETIT MESSAGER DU CŒUR DE MARIE

Bulletin de Juillet 1891. — 2^e Partie.



3^e CENTENAIRE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Trois patrons de la jeunesse : saint Louis de Gonzague,
saint Jean Berchmans et saint Stanislas Kostka, S. J.

Les Serviteurs de MARIE

MARIE-ALEXANDRINE ROUSSEL, CONGRÉGANISTE
DE LA SAINTE VIERGE

M. l'abbé Albert Rousselin, aumônier de l'orphelinat de Saint-Joseph de Deauville-sur-Mer (Calvados), nous adresse une intéressante notice sur cette pieuse Congréganiste de la maison. Ne pouvant, faute d'espace, la reproduire en entier, nous en détachons les pages suivantes. Après quelques réflexions sur le passé de cette enfant et sur la maladie qui devait amener son trépas, le narrateur poursuit ainsi son récit :

I

Dès le début de la maladie, Marie-Alexandrine se montra résignée; bientôt même son abandon entre les mains de la divine Providence fut complet. Éprouvait-elle de la répugnance pour un remède, il suffisait de lui dire :

« — Acceptez-le pour l'amour de DIEU. »

Et aussitôt, surmontant son dégoût, elle prenait la médecine redoutée.

Cependant le mal empirait. On administra les derniers sacrements à la jeune mourante, qui les reçut avec la plus vive piété et fit à DIEU le généreux sacrifice de sa vie. Toutefois Alexandrine souffrait beaucoup. Mais, au milieu de ses vives douleurs, son âme était calme, pieusement recueillie, et on l'entendait soupirer fréquemment :

« JÉSUS, MARIE, je vous offre ma vie pour obtenir la conversion de X... »

Alors se passa une scène effrayante. Satan, furieux

sans doute de cette prière qui allait lui ravir une proie, se présente soudain aux regards de la malade. A son aspect, la pauvre enfant se prend à frissonner :

« — Arrière ! crie-t-elle, arrière ! Oh ! que j'ai peur ! Il va me saisir. »

Et pleine d'épouvante elle cherche à repousser loin de sa couche le hideux ennemi. Vite on jette de l'eau bénite sur son lit. Satan rôdait autour de sa victime comme pour l'enlever ; impuissant à la saisir, le monstre infernal voulut du moins s'en venger à sa manière : par un blasphème. Des lèvres crispées de la mourante, il arrache de force ces paroles :

« — Il n'y a pas de DIEU ! »

On mit alors un crucifix entre les mains de l'enfant, qui tremblait de tous ses membres et on lui dit :

« — Jésus est là, vous le tenez.

« — Oh ! oui, je le tiens ! c'est bien lui. » s'écrie Alexandrine, et elle couvre de baisers et elle presse sur son cœur l'Ami divin de son âme.

A cette vue, Satan s'enfuit, le calme reparait sur les traits de la malade, et dans son cœur rentrent aussi la joie, la confiance et l'amour.

II

Cependant la mort approchait. On récite les prières des agonisants. A peine sont-elles commencées que Marie-Alexandrine se dresse sur son lit, et s'écrie avec force :

« — Oh ! le ciel, je veux aller au ciel. O MARIE, ma bonne Mère, ô mon saint Ange gardien, de grâce ouvrez-moi les portes du paradis ! »

Sa parole était ardente, ses aspirations enflammées. On lui recommande de se soumettre au bon plaisir de DIEU. La jeune fille se tait. Mais quand un moment après on lui demanda :

« — Que dirons-nous à vos compagnes de votre part ?

« — Qu'elles deviennent toutes *enfants de MARIE* : qu'elles s'aiment bien : qu'elles viennent un jour me rejoindre au paradis ! »

Puis, après un instant de silence, elle reprit avec énergie :

« — Oh ! le ciel ! qui me donnera des ailes pour m'envoler ? »

Et tout à coup, comme en extase :

« — Voilà le cortège : La sainte Vierge, saint JOSEPH, tous les Saints et toutes les Saintes ! De grâce, ouvrez-moi ! »

La pieuse enfant eut-elle une vision céleste ? Dieu seul le sait. Mais quand le cortège eut disparu, le désir du paradis se ralluma dans son cœur plus vif, plus enflammé que jamais. Pour calmer son âme, pour tempérer ses ardeurs, il fallut chanter des cantiques sur le ciel. La mourante écoutait silencieuse, ravie, tandis qu'on murmurait à son oreille :

Quand te verrai-je, ô belle patrie,
Où Dieu seul doit faire mon bonheur !

Ou encore :

O Jésus, pour celui qui vous aime
Le trépas est le plus beau des jours :
Quand mourrai-je, ô Dieu, Bonté suprême ?
Quand serai-je avec vous pour toujours ?

La jeune fille écoutait en souriant, mais son âme se détachait peu à peu de sa frêle enveloppe. De ses mains défaillantes la pieuse enfant pressait doucement le crucifix ; une dernière fois elle le colla sur ses lèvres avec effusion et dit :

« — J'ai soif. »

On crut qu'elle demandait à boire et on s'empressa d'apporter un breuvage.

« — Oh ! ce n'est pas cette soif que j'éprouve ! dit-elle, puis inclinant la tête, la mourante soupira :

« — Le ciel ! le ciel ! »

Ce fut son dernier mot. La douce enfant de MARIE avait pris son vol vers ce beau ciel, pour lequel son âme ressentait une soif inextinguible, et qui doit être aussi le terme de nos incessantes aspirations.

L'Enfant et la Grand'mère.

Voici un fait récent et instructif qui s'est passé dans une ville du Midi.

Un jour de catéchisme, à l'école de l'asile, la Sœur avait recommandé à ses petits auditeurs de prier pour leurs familles.

« Souvent, ajoutait la Maitresse, de tout jeunes enfants ont converti quelques-uns de leurs parents, oublieux de leurs devoirs chrétiens. »

Puis la Sœur avait suggéré quelques pieuses industries et raconté quelques faits à l'appui. Or, dans l'auditoire se trouvait un enfant de sept à huit ans, fort pieux, très intelligent et qui fut vivement frappé de cette exhortation. Hélas ! sa grand'mère était dans le cas des « parents oublieux de leurs devoirs chrétiens. » Elle ne se confessait plus depuis quarante ans !

De retour au logis le petit garçon dit à sa grand'mère :

« — Bonne-maman, accompagnez-moi à l'église, je vous prie.

« — Et pourquoi donc, mon ami ?

« — Je veux aller me confesser.

« — Bah ! te confesser ! Tu iras un autre jour.

« — Bonne-maman, je veux y aller aujourd'hui ; accompagnez-moi, je vous prie.

« — Laisse-moi tranquille avec ta confession ; je ne veux pas sortir. »

Mais alors le pieux enfant se prit à pleurer. A cette vue, le bon cœur de la grand'mère s'émut et elle reprit avec douceur :

« — Allons, ne pleure pas, mon ami. Puisque tu le veux, je vais t'accompagner.

Et les voilà tous deux en route. Arrivés à l'église, l'enfant passe au confessionnal et la grand'mère agenouillée l'attend. Au bout de quelques minutes, l'enfant regagne sa grand'mère et dit :

« — Bonne-maman, M. l'abbé vous appelle au confessionnal.

« — Mais, mon petit, je ne veux pas me confesser, moi !

« — Mais M. l'abbé a quelque chose à vous dire. »

La grand'mère intriguée s'exécute et, moitié de gré, moitié de force, se présente à la grille. Là, qu'advint-il ? Subitement touchée par la grâce et, sans doute aussi, par les exhortations du prêtre, la pénitente improvisée se confessa, reçut la sainte absolution et rentra au logis, décidée à vivre désormais en parfaite chrétienne.

Le lendemain, elle revint à l'église pour entendre la sainte messe et recevoir le DIEU de sa première communion.

Le surlendemain, la vieille grand'mère ne revint pas. Une attaque foudroyante l'avait subitement couchée dans le cercueil : mais son âme s'était trouvée prête à paraître devant DIEU, et c'était son petit-fils, *un apôtre de sept ans*, qui l'avait sauvée des flammes de l'enfer.

Un défenseur et un apôtre des enfants.

Le R. P. d'Audiffret, S. J., n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Ici même nous avons, maintes fois, signalé les fruits de ses travaux apostoliques auprès des *enfants du peuple*, et dans le *Manuel des Prêtres* (p. 129, 3^e édition) nous avons inséré une de ses lettres fort belle sur les retraites des enfants dans les *écoles primaires*.

A Saint-Sever, comme partout ailleurs, le zélé Religieux a plaidé la cause de l'enfance chrétienne, que la

Franc-Maçonnerie voudrait débaptiser. Dans un de ses discours, il a donc flétri de sa parole évangélique l'enseignement sans DIEU, qui a peuplé la France d'écoles primaires *obligatoires* et *athées*.

Dénoncé par de vils sectaires au parquet de Saint-Sever et cité de ce chef en police correctionnelle, le R. P. d'Audiffret a comparu devant ses juges stupéfaits non pas en accusé, mais en apôtre. Il s'est souvenu, ce vaillant aumônier militaire des zouaves pontificaux en 1867 et des soldats français en 1870, il s'est souvenu de saint Paul devant les tribunaux romains et, fort de son droit, fier de sa cause, il a soutenu son interrogatoire avec une grandeur toute sacerdotale. Le voici :

INTERROGATOIRE DU R. P. D'AUDIFFRET

M. le Président. — « Avez-vous visé la loi sur l'enseignement ? » (Mouvement d'attention.)

Le R. P. d'Audiffret. « — Monsieur le président, ma thèse était générale, et, du point de vue élevé où je m'étais placé, le seul qui convienne à un homme de mon caractère, j'ai flétri de toutes les rigueurs de mon langage l'enseignement que je n'ai jamais appelé que *l'enseignement sans DIEU*.

M. le Président. « — Mais la citation de M. Madier de Montjau : « Je vote cette loi, parce qu'elle est athée, » et beaucoup d'autres points de votre discours montrent bien que vous visiez la loi française, et rien que la loi française.

Le R. P. d'Audiffret. « — Permettez-moi, monsieur le président, de rappeler ce que j'ai eu l'honneur de dire l'autre jour à M. le juge d'instruction : Ma thèse était générale, et je visais les programmes de *l'école sans DIEU* ; j'en déplorais les conséquences pernicieuses pour l'Église et pour la société civile. Est-ce ma faute, à moi, ajoutai-je, si la loi s'est rencontrée sur mon chemin, et devais-je me détourner de la route pour ne

pas heurter la loi? Un souvenir de la campagne de 1870 me fera bien comprendre.

« J'espère qu'on voudra me le pardonner. C'était au combat d'Arcey. Les pigeons des fermes voisines, affolés par le fruit du canon, voltigeaient dans toutes les directions; plusieurs de ces innocents volatiles furent tués par les éclats d'obus, ou par le feu de la mousqueterie. Une paysanne s'en plaignit naïvement devant moi : « Vous venez ici, dit-elle aux soldats, pour nous protéger, et voilà que vous tirez sur nos pigeons ! « Que vous ont donc fait ces pauvres bêtes ? »

« Il y avait à lui répondre :

« Nous ne tirons pas sur vos pigeons, nous tirons sur les Prussiens : tant pis pour vos pigeons, s'ils se sont rencontrés sur le chemin de nos projectiles ! »

« Vos pigeons, monsieur le président, ce sont vos lois et vos décrets : ce n'est pas eux que je vise ; ma pensée et ma parole portent plus loin, c'est le mal de l'enseignement neutre ; tant pis pour eux s'ils se trouvent sur le chemin de ma thèse !

« Mais, monsieur le président, *sursum corda!* Si j'ai parlé comme je l'ai fait dans le discours incriminé, c'est tout à la fois pour faire acte de bon citoyen et de bon prêtre. C'est pour prouver à mon pays une fois de plus que j'aime ses enfants, *les enfants du peuple*, auxquels j'ai consacré, à peu près exclusivement, les restes de ma vie apostolique.

« Au surplus, monsieur le président, je ne reconnais point de loi contre la loi : *je ne reconnais point de loi humaine contre la loi divine.* (*Sensation.*) Or, la loi divine me commandait de parler avec les évêques, avec Léon XIII, avec Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST *à ce moment le prévenu, d'une main tremblante d'émotion, montre le crucifix du tribunal,* qui a dit aux puissances de la terre par la bouche de l'apôtre saint Pierre :

« — Jugez vous-même s'il vaut mieux obéir aux hommes qu'à Dieu. » (*Sensation.*)

MORT DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE, MARTYR DE LA CHARITE.



« Mais je m'aperçois, monsieur le président, que je viens de faire sans mesure mon éloge : dois-je rougir de la folie de mon langage ? Pas autrement que saint Paul, le courageux Apôtre. Lui aussi, dans une conjoncture semblable, abonda dans son propre éloge sans aucune apparente pudeur de modestie ; il sembla un instant se le reprocher comme une folie, mais se ravisant sous le regard et le souffle du Saint-Esprit : « *Vos me cogistis. Vous m'y avez forcé !* » dit-il.

M. le Président. — « Mais la preuve que vous vous reconnaissez *coupable* d'avoir attaqué la loi française, c'est que vous avez dit en terminant votre discours : « Et maintenant, mes frères, si la courageuse liberté de mon langage me valait l'apostolique fortune d'une condamnation à six mois de prison, il me semble que je porterais mes chaînes plus fièrement que vous ne portez, mesdames, vos bracelets d'or ! »

Le R. P. d'Audiffret. — « Il est vrai que j'ai tenu ce langage, et je vous remercie, monsieur le président, de vouloir bien le rappeler ici, car c'est de tous les passages de mon discours celui auquel *je tiens le plus*. Mais vous comprenez fort bien, et tout le monde comprend avec vous, que c'est là une façon de parler, qui n'implique aucunement la reconnaissance d'un tort ni l'acceptation résignée d'une peine quelconque.

« Que diriez-vous, monsieur le président, si j'avais parlé ici, comme il y a quelque temps dans une autre ville du Midi, à propos du divorce, quand j'ai dit :

« Honte et anathème à la législation et aux législateurs qui ont consacré cette grande infamie ! »

« Il y avait là cependant beaucoup d'hommes, même des hommes publics, dont aucun ne parut s'offusquer de mon langage. J'ajoutai :

« J'attends qu'on m'ait coupé la gorge pour me dispenser de réclamer contre cette infâme loi. »

« Était-ce à dire que je m'attendais à avoir la gorge coupée en réalité ? (Rires.) Personne assurément ne le

croira. Que si quelqu'un insistait pour le sens littéral, je lui dirais :

« Quelle idée vous faites-vous de votre pays? Voulez-vous donc faire dire à l'Europe que la loi française est le coupe-gorge de la liberté de la chaire? Et cela, à l'heure même où vous parlez tant d'apaisement et d'union! Et cela, à l'heure où le gouvernement de l'Allemagne protestante rend à l'Église romaine les libertés un instant confisquées! Voudriez-vous donc, par hasard, nous rendre jaloux de l'Allemagne? » (Sensation prolongée.)

A ce langage magnanime la France catholique a répondu par des applaudissements et des bravos; les juges de la République par une condamnation à trois cents francs d'amende!

« Mais, conclut le R. P. Deidier, missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun, *Verbum DEI non est alligatum*, la parole de DIEU n'est pas enchaînée. Le R. P. d'Audiffret a parlé avec la fierté d'un apôtre, la force d'un apologiste et le courage d'un martyr. Des imitateurs vont venir. »

Sectaires et Prêtre catholique.

En déposant son procès-verbal d'accusation contre le P. d'Audiffret, le commissaire de police a dit :

« Ce procès-verbal a été rédigé d'après des bruits recueillis auprès de personnes qui m'ont demandé de ne pas *divulguer leur nom!* »

A cette lâche délation l'auditoire s'est indigné, et le R. P. d'Audiffret, dans son plaidoyer, a riposté par cette fière déclaration :

« Vos imputations tendent à mettre en suspicion mon patriotisme de citoyen et de prêtre. Eh bien! j'ose le déclarer, toute fausse modestie à part, j'ai des états de service qui ne redouteraient peut-être point d'être mis en parallèle avec ceux de mes *dénonciateurs*.

« En plus d'une occasion de ma vie, j'ai eu une contenance qui n'est pas celle d'un fuyard et d'un mauvais citoyen : je ne me suis pas caché derrière les gros arbres ni les plis du terrain, mais j'ai partout affronté le danger pour remplir ma noble mission d'aumônier militaire. »

La lettre suivante, écrite par un homme de cœur, ancien officier de l'armée française en 1870, servira de commentaire à ces nobles paroles. Nous n'en saurions trouver ni de plus émouvant ni de plus beau. Voici cette lettre adressée au *Patriote*, journal de Tarn-et-Garonne :

..

« Dès nos premiers revers, en août 1870, l'ordre arriva d'organiser le premier bataillon de mobiles de Tarn-et-Garonne.

« C'est à Châteauroux que vint nous rejoindre le R. P. d'Audiffret.

« A partir de ce moment, le P. d'Audiffret fut attaché comme aumônier volontaire à notre bataillon, et, comme il n'y était pas à titre officiel, il n'avait *aucune solde* et, en campagne, n'avait droit à aucune distribution de vivres.

« Le P. d'Audiffret ne quitta plus le bataillon jusqu'à son licenciement (mars 1871) et le suivit partout, à Châteauroux, Dijon, Auxonne, Dôle, Poligny, Besançon, à l'armée de l'Est, etc., etc.

« Il fit avec nos mobiles cette affreuse retraite, traversa, dans la neige, les montagnes du Doubs et du Jura, côtoyant la Suisse et arriva avec eux jusqu'à Chambéry. Pendant cette terrible campagne de l'armée de l'Est, le P. d'Audiffret fut absolument admirable de dévouement pour nos hommes, et aussi de courage et d'énergie. Il encourageait nos petits soldats, les soignait, les consolait.

« N'ayant droit à aucune distribution de vivres, il

vivait comme il pouvait, de ce qu'il trouvait ou de ce qu'on lui donnait.

« Voici, à ce propos, un incident personnel :

« Le 9 janvier, jour de la bataille de Villersexel, notre division (première du 24^e corps) fut arrêtée longtemps au sommet d'un plateau, d'où nous apercevions les batteries prussiennes qui bombardaient Villersexel. Il était midi ou une heure : je n'avais rien mangé, et je profitai de ce temps d'arrêt pour prendre une gousse d'ail dans ma sacoche, et en frotter une galette de biscuit. Le P. d'Audiffret vint à passer.

« — Que faites-vous là? me dit-il en s'arrêtant.

« — Vous le voyez, mon Père, je prépare un mets de mon pays.

« — Et qu'est-ce que c'est que ce plat de votre pays?

« — Un chapon de Gascogne, lui répondis-je, c'est-à-dire une galette de biscuit frottée avec de l'ail et saupoudrée de sel.

« — Mais, me dit le Père avec un regard d'envie, mais ce doit être très bon cela.

« — Voulez-vous en essayer?

« — Très volontiers, me répondit le Père. »

« Et je lui donnai de ma galette. Il la mangea avec appétit, même avec plaisir. Je voulus compléter son repas en lui offrant de boire à ma gourde : mais il ne put : le vin était gelé.

« Ce fut probablement ce jour-là son seul repas. *Voilà comment vivait notre aumônier.*

« Lors de la bataille d'Héricourt, le bataillon passa quatre nuits dans les bois, près de Montbéliard, dans les neiges, avec vingt degrés de froid. *Le Père couchait dans les fossés.*

« Le 16 janvier, notre bataillon, avec un bataillon des mobiles de la Haute-Savoie, fut chargé de soutenir deux batteries, qui furent bientôt démontées par les grosses pièces prussiennes.

« Dans l'après-midi, nous reçûmes l'ordre d'occuper

certaines positions; les mobiles de la Haute-Savoie commencèrent le mouvement; mais, dès que les Prussiens aperçurent la tête de colonne, ils lancèrent sur nous avec leurs grosses pièces, qu'ils avaient fait venir de Belfort, un certain nombre d'obus, qui éclatèrent au milieu de nos camarades les Savoisiens et en tuèrent ou blessèrent un certain nombre.

« Les blessés criaient et se tordaient dans la neige. Immédiatement notre major, le docteur Galtié, et notre vaillant aumônier, le P. d'Audiffret, coururent à leur secours pour les relever et les soigner, *malgré les obus* qui éclataient encore au milieu d'eux.

« Pendant la retraite, qui fut terrible, le P. d'Audiffret se montra absolument admirable; dans la neige, avec une température de 10, 12 et 15 degrés de froid, quand il n'y en avait pas 18 ou 20, il accompagna le bataillon de Montbéliard à Chambéry, prodiguant tous ses soins à ses malheureux enfants. Il n'avait pour tout vêtement que sa *soutane* et un *petit manteau*, et pour chaussures que de pauvres souliers en mauvais état. Je l'ai vu, dans la neige, patauger avec ses souliers, qu'il avait été obligé de *fendre avec un couteau*, parce que ses pieds, endoloris et gonflés par le froid, ne pouvaient plus y contenir.

« Notre malheureux bataillon ne voulut pas entrer en Suisse, qu'il côtoya longtemps cependant, et il arriva à Chambéry le 6 février, après mille périls et des souffrances inouïes. Une fois arrivé à Chambéry, vous croyez peut-être que notre vaillant et infatigable aumônier considéra sa mission comme terminée et voulut se reposer de ses horribles fatigues: ce serait le méconnaître. Il apprend là que des mobiles, égarés ou laissés sur les routes ou bien mêlés à d'autres troupes, ont pu se réfugier en Suisse et sont disséminés un peu partout, dans les hôpitaux ou les ambulances.

« Le P. d'Audiffret part pour la Suisse, court de tous côtés, découvre un mobile de son bataillon, tantôt ici, tantôt là, le soigne, l'encourage, se fait donner

l'adresse des parents, leur écrit pour leur donner des nouvelles, etc., etc. En un mot, il se multiplie et rend de bien grands services à ses pauvres moblots.

« Lorsque cet excellent Père eut considéré son œuvre comme terminée, il rentra modestement dans son couvent et se consacra à de nouvelles bonnes œuvres. »

..

Tel est le récit de l'ancien officier. Or, ces nouvelles bonnes œuvres dont il parle, nous les connaissons, nous; c'est surtout l'évangélisation des pauvres ou des *enfants du peuple*; et c'est pour avoir défendu les *âmes immortelles* des petits et des pauvres contre les attentats de l'école sans Dieu, c'est pour avoir revendiqué les droits sacrés de l'Église et de la France chrétienne sur ses fils, que ce prêtre vaillant, sur la dénonciation de sectaires honteux, a été condamné par des juges français!

A vrai dire, une législation qui condamne de tels prêtres pour une telle cause, ne déparerait pas l'arsenal des *lois païennes*, qui vouaient jadis les premiers chrétiens aux mines ou à la mort!

TRÉSOR DU CŒUR DE JÉSUS

OFFERT ET PRATIQUÉ A L'INTENTION DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE
SOUS LES AUSPICES DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE.

Œuvres de charité, 421,186. — Chapelets, 604,795. — Chemins de croix, 217,504. — Communions sacramentelles, 242,473. — Communions spirituelles, 556,301. — Examens de conscience, 95,491. — Heures de travail, 3,169,719 — Heures de silence, 1,365,602. — Lectures spirituelles, 105,244. — Heures saintes, 7,582. — Messes célébrées ou entendues, 236,571. — Mortifications, 78,405. — Œuvres de bienfaisance corporelle, 64,614. — Œuvres de zèle, 77,243. — Prières diverses, 3,171,255. — Récréations charitables, 224,197. — Souffrances, 232,280 — Victoires sur le défaut dominant, 218,934. — Visites au Saint-Sacrement, 1,300,433. — Œuvres diverses, 992,229. — Total des œuvres offertes : 13,882,058.

Résolution apostolique pour Juillet 1891 :

PROPAGER L'UNION DES CATHOLIQUES

Partout les catholiques, s'ils s'unissaient comme ils le doivent, seraient la force, comme ils sont le droit. De funestes divisions politiques ont fait notre faiblesse. Unissons-nous donc *sur un terrain exclusivement religieux*, comme l'illustre Pontife Léon XIII nous le recommande, et le joug honteux de la Maçonnerie sera brisé.

*
* *

Intention générale : Les médecins chrétiens. — Nous parlions dernièrement de ces malfaiteurs insignes, « plus coupables que les assassins vulgaires, » qui se servent des lettres, de la science ou de l'art pour tuer les âmes et les peuples. Or — c'est un médecin de grande valeur qui le reconnaît — « dans cette conjuration antisociale, la médecine contemporaine a eu le triste privilège de briller au premier rang. »

Mais, d'autre part, on ne saurait exprimer ce que peut faire, pour la vérité et la vertu, un médecin vraiment catholique. On doit dire, du moins, qu'après l'état religieux et le sacerdoce, il n'est point de profession où l'on puisse agir plus directement et plus efficacement en faveur des âmes.

Aussi le divin Sauveur a-t-il daigné se faire et s'appeler lui-même « le Médecin » par excellence de l'humanité. — « Non. — disait tout récemment un savant professeur, dans un discours de rentrée des Facultés — on ne sait pas assez ce que JÉSUS-CHRIST et son Église ont fait pour la médecine. C'est pourquoi, au milieu des tristesses présentes, j'adjure les médecins de ne point se séparer de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. » (D^r IMBERT-GOURBEYRE, professeur à Clermont-Ferrand.)

(Voir, sur les Billets, la *Prière quotidienne*).

Collège. — *Chapleau*. — *Curran*, (Ont). — *Deschambault* : Pensionnat du SS. de la Charité ; Paroisse. — *Embrun*. — *Fraserville* : Ecole des FF. — *Granby* : Présentation de Marie. — *Joliette* : Cong. N. D. ; Ecole de S. Viateur ; Paroisse. — *Laprairie* : Acad. des FF. ; Noviciat des FF. ; Couvent. — *Lachine* ; Pensionnat, Externat, Noviciat et Tertiaires de Ste. Anne. — *Laurontides* : Couvent ; Ecole Modèle. — *Lewiston*, (Me.) : — Petits FF. de Marie. — *Longue-Pointe* : Hospice St. Isidore ; Hospice St. Jean de Dieu. — *Marlboro*, (Mass.) — *Montréal* : Acad. Marie-Rose ; Acad. St. Jean-Baptiste ; Acad. St. Jean l'Evangeliste ; Carmel ; Collège Ste-Marie ; Gesù ; Couvent de l'Enfant Jésus ; Couvent de la Miséricorde ; Ecole de la Réforme : Paroisse de l'Immac. Conception ; St. Jean Baptiste Procure des SS. de Jésus-Marie ; Paroisse St. Charles ; Providence, Maison-mère. — *N. D. de Lévis* : Pensionnat et Externat. — *Nominique* : Couvent. — *Ottawa* : Basilique ; Ecole la Salle ; Ecole Ste Anne ; Maison de la Miséricorde ; Paroisse Ste. Anne. — *Pointe Claire* : Cong. N. D. — *Québec* : Communauté des SS. de la Charité ; Cong. de la Haute-Ville ; Acad. Commerciale des FF. ; Ecole S. Sauveur ; Ecole des FF., S. Roch ; Externat des SS. de la Charité ; Pensionnat des SS. de la Charité ; Dames de l'Apostolat, S. Roch. — *Rigaud* : Collège Bourget ; Paroisse. — *Rimouski* : Hospice des SS. de la Charité ; Paroisse. — *Rivière Ouelle* : Couvent. — *Sault-au-Récollet* : Noviciat des Jésuites. — *St. Alexandre de Kamouraska* : Couvent des SS. de la Charité. — *St. André d'Argenteuil* : Couvent. — *St. Angèle* : Pensionnat. — *St. Anne de Bellevue* : Ecole Modèle des filles ; Paroisse. — *St. Anne de Beaupré* : Couvent. — *St. Anne de la Pocatière* ; Collège. — *St. Anne des Plaines* : Ecole Modèle. — *St. Antoine* ; Paroisse. — *St. Anselme* : SS. de la Charité. — *St. Athanase* : Noviciat. — *S. Barthélemi* : Paroisse ; Pensionnat. — *S. Boniface* : Couvent ; Pensionnat ; Collège. — *S. Clément de Beauharnois* : Paroisse. — *S. Clet*. — *S. Edouard des Méchins*. — *S. Ephrem de Tring*. — *S. François de Sales*. — *S. Henri de Mascouche* ; Collège. — *S. Hermas*. — *St. Laurent* : Couvent ; Paroisse. — *S. Louis de Gonzague* : Académie. — *St. Joseph de Lévis* : Couvent de J. M. — *St. Julie* : Paroisse. — *S. Nicolas* : Couvent. — *S. Norbert*. — *S. Ours* : Couvent. — *S. Pie de Bagot* ; Couvent de la Présentation. — *S. Roch de l'Achigan* : Couvent. — *St. Rose de Laval* : Couvent ; Paroisse. — *St. Scholastique* ; Académie ; Couvent. — *S. Stanislas de Kostka*. — *St. Thomas de Montnagny* : Pensionnat. — *S. Timothée*. — *St. Ursule*. — *St. Va. éric* : Paroisse. — *Terrebonne* : Paroisse. — *Toronto* : Paroisse du Sacré Cœur. — *Upton* : Présentation de Marie. — *Varembes* ; Couvent ; Hospice Lajemmerais ; Paroisse. — *Verchères* : Académie. — *Winooski*, (Vt.) : Couvent de la Providence. — *Yamachiche* : Providence ; Ecole des FF.

(Feuilles pour enregistrer les *Intentions particulières* et pour les *Rapports mensuels*, 20cts le 100, aux Bureaux du Petit Messager, Montréal.)

NOS CHAPELETS DES CROISIERS.

Par un malentendu regrettable, notre commande de *chapelets des Croisiers*, qui devait nous être préparée à partir de la fin de janvier, n'a pu l'être qu'au commencement de mars, parcequ'il nous a fallu échanger deux correspondances préalables avec nos fabricants. ce qui va retarder d'un mois et demi la distribution de ces chapelets, laquelle devait se faire à la fin de mai.

Nous prions ceux qui nous ont demandé de ces chapelets *avant le mois de janvier* de vouloir bien patienter quelque peu et croire que nous ne négligerons rien pour les leur expédier aussitôt qu'ils seront arrivés. Si quelques-uns d'entr'eux avaient ou devaient bientôt changer d'adresse, nous les prions de vouloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions faire l'expédition des chapelets à la nouvelle adresse.

Nous avons fait, en mars, une nouvelle commande afin de satisfaire aux demandes qui nous avaient été faites *de janvier à mars*: ce ne sera qu'au commencement d'août que nous serons en état de faire la distribution de cette commande de mars.

Comme nous avons reçu depuis de nombreuses demandes de ces précieux chapelets, nous en ferons une nouvelle commande vers le 15 août prochain, lesquels seront ici vers le commencement de décembre au plus tard.

Nous désirerions que les commandes nous soient adressées par l'entremise des Secrétaires ou des Trésoriers de la sainte Ligue, là où c'est possible: nous n'aurions alors affaire qu'à ces personnes, qui pourront facilement tenir registre des personnes qui leur ont demandé des chapelets et les leur distribuer sur

J. B. NOLIN, S. J.